Communiqué - 10 juin 2015

Le transport public urbain : un marché ouvert et concurrentiel

En France, le marché du transport public urbain fait l'objet d'une forte concurrence. La compétition se joue entre opérateurs, français et étrangers, mais aussi entre modes de gestion. En dix ans, plus d'un quart des réseaux de transport public urbain, soumis à appel d'offres, ont changé d'exploitant.

En France, près de 85% des réseaux sont gérés en Délégation de Service Public (DSP). Ce modèle privilégié par les autorités organisatrices pour exploiter leurs réseaux de transport urbain, implique la mise en concurrence régulière de leur contrat (environ tous les 7 ans). Au cours de la dernière décennie, 45 des 162 appels d'offres* organisés dans les réseaux de province ont abouti à un changement d'opérateur, soit un taux de 28 %. Les contrats incluent de plus en plus d'obligations en matière de qualité de service à la charge de l'opérateur : aménagement et motorisation des véhicules, confort des passagers, information voyageurs… En 2014, 3 appels d'offres sur 7 ont donné lieu à l'arrivée d'un nouvel exploitant. L'Ile de France s'ouvre progressivement à la concurrence depuis 2009, avec la mise en compétition des nouvelles lignes du STIF.
La concurrence existe aussi entre les modes de gestion. Depuis 2005, 12 réseaux gérés en DSP ont ainsi évolué vers la gestion directe et 1 réseau en gestion directe a été délégué en DSP. Deux de ces changements ont eu lieu en 2014 avec 2 réseaux sous DSP exploités dorénavant dans le cadre de Société Publique Locale (SPL).
La compétition sur le marché du transport public urbain s'inscrit, enfin, dans un contexte international. A ce jour, 9 réseaux français sont en effet exploités par des opérateurs européens, dont le siège est installé en dehors du territoire national. Parallèlement, les entreprises françaises de transport public exportent leur savoir-faire à l'international, où elles réalisent une grande partie de leur chiffre d'affaires.

**Depuis 2005, l'UTP suit les appels d'offres, les changements de mode de gestion de ses réseaux adhérents et les évolutions du marché du transport urbain public urbain français.*

Télécharger la note de l'UTP "La concurrence dans les transports urbains en 2014 et sur dix ans".

Contacts
Claude Faucher – Délégué général Tel. : 01 48 74 73 67.
Dominique Fèvre – Département Valorisation et Communication Tel. : 01 48 74 73 46.
Valérie Beaudouin – Département Législation et Affaires européennes Tel : 01 48 74 73 49.

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France. Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes. L'UTP incarne l'unité de la branche ferroviaire.
http://www.utp.fr